

Office des poursuites du district de

Photographie : Stéphane Etter, © Ordre judiciaire vaudois



JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

Mardi 5 septembre 2023
08h15 – 16h

UNIL – Chamberonne
Bâtiment Anthropole
Salle 1031

Finance d'inscription

Prix public: CHF 460

Membre du Club CEDIDAC: CHF 380



Inscriptions en ligne
unil.ch/cedidac

Unil
UNIL | Université de Lausanne
CEDIDAC
Centre de droit privé



PROGRAMME

Organisation : professeurs Hansjörg Peter et Edgar Philippin

8 h 15 **Accueil des participant-e-s et distribution de la documentation**

9 h **Mots de bienvenue et introduction**

Droit du bail et droit des poursuites et des faillites

9 h 15 **L'exécution forcée en droit du bail**

François Bohnet, Dr en droit, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel
Bail et reconnaissance de dette ; expulsion et paiement des loyers ; mainlevée provisoire et mainlevée définitive ; cas clair

10 h **La mise en œuvre de la garantie de loyer et d'autres sûretés locatives**

Charles Jaques, Dr en droit, juge au Tribunal d'appel du canton du Tessin
Garantie de loyer ; assurances de garantie de loyer ; droit de rétention ; aspects de droit matériel et judiciaires (mainlevée de l'opposition)

10h45 **Pause**

11 h 15 **Créances de loyer - relation avec la poursuite pour dettes**

Philippe Germann, préposé à l'Office des poursuites du district de la Broye-Vully
Poursuite ordinaire ; inventaire pour droit de rétention ; prestation de sûretés ; gage mobilier ; minimum vital ; gérance juridique

12 h **Repas**





Thèmes particuliers

14 h

Comment détecter et lutter contre les activités de la criminalité organisée, notamment celles des mafias italiennes en Suisse ?

Nicoletta della Valle, lic. en droit, directrice de l'Office fédéral de la police (fedpol), Berne

Méthodologie et présentation actuelle de la situation concernant la présence et les activités du crime organisé, notamment celles des mafias italiennes en Suisse.

Aspects juridiques et pratiques de l'identification, de la prévention et de la communication d'indices concernant la criminalité organisée, par les offices des poursuites et des faillites et les offices du registre foncier.

14 h 45

Le secret de fonction du préposé et ses devoirs d'informer

Dominik Balmer, Dr en droit, greffier à la Cour suprême du canton de Berne

Secret de fonction ; dénonciations pénales ; avis à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ; communications à l'autorité de surveillance des avocats ; autres autorités ; autres communications

15 h 30

Pause

16 h

Développements récents du droit des poursuites et des faillites : législation et jurisprudence

Hansjörg Peter, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne

16 h 45

Clôture du colloque

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférenciers. Celles-ci sont à adresser par e-mail à l'adresse cedidac@unil.ch en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateurs auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.



